

DÉLIBÉRATION N° CA 25-02 DU 14 MARS 2025
relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration du 16 décembre 2024

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 14 mars 2025.

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Vice-président
du conseil d'administration



Denis MERVILLE

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 16 DÉCEMBRE 2024**

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 16 décembre 2024

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'est réuni en son siège et par visioconférence, sous la présidence de M. GUILLAUME, avec pour ordre du jour :

Point unique : Acquisition d'une solution de gestion financière mutualisée (délibération)

Assistaient à la réunion :

Présidait la réunion :

- **Président de séance :**

M. GUILLAUME

- **Étaient présents au titre du collège des "collectivités territoriales"**

M. CHOLLEY
Mme DURAND
M. MERVILLE
Mme NOUVEL
Mme VANNOBEL

- **Étaient représentés au titre du collège des "collectivités territoriales"**

M. DIDIER	a donné mandat à	Mme DURAND
Mme EAP-DUPIN	a donné mandat à	M. MERVILLE
M. LERT	a donné mandat à	M. MERVILLE
Mme ROUSSEL	a donné mandat à	Mme DURAND
M. VOGT	a donné mandat à	M. CHOLLEY

- **Était absente non excusée au titre du collège des "collectivités territoriales"**

Mme BEAUDOIN

- **Étaient présents au titre du collège des "usagers économiques"**

M. HAAS
M. LECUSSAN
M. LOMBARD

- **Étaient représentés au titre du collège des "usagers économiques"**

Mme LAUGIER	a donné mandat à	M. LECUSSAN
Mme SALLE	a donné mandat à	M. LECUSSAN

- **Étaient présents au titre du collège des "associations et des personnalités qualifiées"**

M. BREVOT
Mme GIRONDIN
Mme JOURDAIN
M. LAGAUTERIE

- **Était représentée au titre du collège des "associations et des personnalités qualifiées"**

Mme GAILLARD a donné mandat à Mme GIRONDIN

- **Était absent non excusé au titre du collège des "associations et des personnalités qualifiées"**

M. MARCOVITCH

- **Étaient présents ou représentés au titre du collège de l'État**

La Directrice générale des Voies navigables de France (VNF)	A donné mandat au chef du Service Politiques et Police de l'eau. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France, M. BOUYER
La Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France	Représentée par M. COLLET
Le Chef du Service Politiques et Police de l'eau. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France	M. BOUYER
La Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) de la région d'Ile-de-France, déléguée de bassin	Représentée par Mme GRISEZ
Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur de bassin	M. GUILLAUME
La Directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris	Mme MAHIEUX
La Préfète, Secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Mme GAUTIER-MELLERAY
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie	Représenté par Mme PIVARD
Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France	Représenté par M. POVERT
Le Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB)	A donné mandat à la Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) de la région d'Ile-de-France, déléguée de bassin, représentée par Mme GRISEZ
Le Directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	A donné mandat à la Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) de la région d'Ile-de-France, déléguée de bassin, représentée par Mme GRISEZ

- **Était absent non excusé au titre du collège de l'État**

Le Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est-mer du Nord	M. THOMAS
---	-----------

- **Était présent au titre du représentant le personnel de l'agence de l'eau Seine-Normandie**

M. RATIARSON

Assistaient également

M. BASMADJIAN	Contrôle financier
M. BOQUERA	Ubiquis
Mme de LAVERGNE	DEB
M. DINGREMONT	Contrôle financier
Mme ZAHM	Préfecture Ile-de-France

Assistaient au titre de l'agence de l'eau

M. CHAUVEL
Mme CAUGANT
M. DERNBACH
Mme EVAIN-BOUSQUET
Mme MAHERAULT
M. PAQUIN
Mme ROCARD, DG
M. VIOLETTE

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de M. GUILLAUME.

1. Acquisition d'une solution de gestion financière mutualisée (délibération)

Mme ROCARD rappelle que la réunion a pour unique objet l'examen du dossier d'acquisition du système d'information de gestion financière (SIGF), ouvert en 2023, dans le cadre d'une procédure d'acquisition mutualisée entre les six agences de l'eau. Ce premier marché interagences, géré par la direction des systèmes d'information et des services numériques, présentait une complexité particulière due au nombre d'agences impliquées et au caractère central du SIGF dans l'informatique des agences.

La première procédure, lancée sous forme d'appel d'offres, a révélé des coûts largement supérieurs aux estimations initiales. Cela a nécessité une réévaluation du coût global du programme de système d'information de gestion financière et sa soumission à la direction interministérielle du numérique (DINUM), son budget dépassant 9 millions d'euros.

À la suite des recommandations de la DINUM, le projet a dû être entièrement replanifié, notamment concernant son organisation et ses scénarios de déploiement. La DINUM a souligné le risque d'un déploiement simultané dans les six établissements publics, préconisant plutôt un déploiement étagé.

Ces modifications ont entraîné des changements dans le cahier des charges initial et un allongement des délais du projet. Des avis juridiques ont été sollicités auprès de la direction des affaires juridiques de Bercy et de la Préfecture, confirmant les risques financiers et juridiques liés à la poursuite de la procédure initiale. En conséquence, le marché a été déclaré sans suite en novembre 2023, sur avis du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Une deuxième procédure, présentée aujourd'hui, a été lancée, avec une organisation plus structurée autour de l'agence de l'eau Seine-Normandie, en tant que pouvoir adjudicateur pour l'ensemble des six agences de l'eau. Le processus a bénéficié des conseils d'un membre extérieur du comité des achats, M. CHOLLEY, et a été piloté au niveau de la direction générale par M. CHAUVEL, directeur général adjoint. Un cabinet de conseil juridique a également été sollicité pour accompagner cette procédure complexe.

M. CHAUVEL détaille la nouvelle procédure lancée, basée sur un cahier des charges modifié. Cette procédure avec négociation vise une meilleure compréhension des besoins et une concurrence accrue. Les délais de réponse ont été allongés pour permettre aux entreprises, y compris celles non présentes dans les agences, de mieux appréhender les exigences de l'établissement.

L'analyse des offres intègre désormais le scénario de vie complet sur la durée du marché, fixée à six ans, incluant les phases de projet et de maintenance. Les coûts déjà engagés pour les licences existantes ont été pris en compte, avec une valeur estimée à 430 000 euros TTC pour l'une des solutions.

Le marché concerne spécifiquement le prestataire informatique pour la gestion financière, excluant les prestations annexes comme l'assistance juridique ou la maîtrise d'ouvrage. La direction du système d'information et des usages numériques (DSIUN) a structuré le projet autour d'un pilotage par la donnée, considérant les interconnexions avec d'autres outils de gestion.

L'analyse des offres s'est basée sur des critères techniques et financiers, avec une pondération de 40% pour le critère coût, en augmentation par rapport à la procédure précédente. La gestion des risques a été intégrée dans l'évaluation technique, favorisant les solutions déjà opérationnelles par rapport aux développements spécifiques. Le calendrier, les ressources humaines allouées et les droits d'usage en fin de contrat ont également été pris en compte.

Au total, dix candidatures ont été reçues pour cette nouvelle procédure.

M. CHAUVEL présente le processus de sélection pour un nouveau logiciel de gestion. En 2021, un sourçage avait identifié six entreprises potentielles, dont une qui n'a finalement pas postulé. Après des demandes de précisions, cinq candidatures ont été retenues, aboutissant à quatre offres distinctes en raison du partage d'un même logiciel par deux candidats.

Les quatre offres reçues proviennent de :

- Inetum, éditeur et intégrateur de PEP Premium, présent dans deux agences de l'eau sur six ;
- Syxperiane, intégrateur d'ERP et XRP Ultimate (éditeur Cegid), présent dans quatre agences de l'eau sur six ;
- CGI, proposant l'outil de gestion Grand Angle, très utilisé dans les collectivités ;
- Sopra Steria, intégrateur de SAP, outil répandu dans les entreprises.

Toutes les offres ont été admises à la négociation, qui s'est déroulée en deux phases. La première consistait en une journée entière de discussion avec chaque entreprise pour clarifier les fonctionnalités, l'organisation du projet et les aspects administratifs. La seconde phase, d'une heure en distanciel, visait à régler les derniers points et négocier les prix.

Ce processus a permis d'améliorer significativement la qualité des offres, d'adapter les propositions aux besoins spécifiques des agences, et d'obtenir une diminution substantielle des coûts pour toutes les entreprises.

L'évaluation des offres a porté sur plusieurs critères :

- Fonctionnel : Inetum a présenté la meilleure offre ;
- Technique : CGI a proposé l'outil le plus moderne ;
- Projet : Inetum a fourni l'organisation et le planning les plus adaptés ;
- Qualité et coût : Inetum a obtenu les meilleures notes.

Le classement final place donc Inetum en première position, suivi de Syxperiane, CGI, et Sopra Steria.

M. CHAUVEL remarque que le contexte a changé depuis 2023, avec des modifications dans le cahier des charges, la situation économique, et les critères d'évaluation. L'avis positif de la DINUM (avec réserves et recommandations) a été pris en compte, et un nouvel avis est attendu avant la notification du marché.

La commission des finances a donné un avis favorable le 10 décembre. Les prochaines étapes incluent l'envoi des courriers de refus, la demande d'aide d'engagement à l'entreprise retenue, et la notification du marché, prévue pour mi-janvier. Le projet vise une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2027, sans possibilité de retard en raison de la complexité du changement de système.

M. GUILLAUME s'adresse à la directrice régionale des finances publiques pour lui donner la parole.

Mme MAHIEUX rend compte de l'avis positif de la commission des finances sur le projet présenté. La commission a remercié les équipes de l'agence de l'eau pour leur travail sur le nouvel appel d'offres et la conduite des négociations. Elle a également exprimé sa gratitude envers M. CHOLLEY pour sa participation à la procédure d'achat. La commission recommande que l'agence de l'eau Seine-Normandie ne se charge pas d'une montée de version de son propre système d'information financier pendant la phase de construction du nouveau système, étant donné l'agenda contraint du projet et l'absence de pression de la part de la direction générale des finances publiques.

M. GUILLAUME remercie la directrice pour son action à la tête de la commission des finances, soulignant la sécurité que sa présence a apportée lors de l'examen des délibérations.

M. GUILLAUME s'enquiert de remarques éventuelles de la part des membres de l'instance.

M. LOMBARD exprime son accord sur le projet, le qualifiant d'ambitieux et essentiel. Il s'interroge néanmoins sur la logique de certains candidats ayant postulé avec un ERP (*enterprise resource planning*) plutôt qu'un progiciel de gestion intégrée (PGI), comme celui qui a été retenu.

M. MERVILLE salue le travail important des services sur ce dossier complexe et technique. Il félicite également la présidente sortante de la commission des finances pour son excellent résumé des travaux de la dernière commission.

M. GUILLAUME laisse place à d'autres interventions avant de redonner la parole à la direction générale.

M. VIOLETTE confirme la pertinence de la remarque de M. LOMBARD. Il explique que la mise en place d'un ERP n'est pertinente que si elle permet d'urbaniser complètement l'information. Dans le cas présent, le projet se limite au système de gestion financière et comptable, rendant plus appropriée l'utilisation d'un progiciel métier spécifique, comme proposé par les deux premières offres du classement.

M. LOMBARD se dit rassuré par cette réponse, réaffirmant que la phase d'intégration des agences de l'eau reste confinée à ce périmètre initial.

M. GUILLAUME remercie les équipes de la direction générale pour avoir mené à bien cette procédure, et procède ensuite au vote.

Le projet d'acquisition de la solution de gestion financière mutualisée proposée par l'entreprise Inetum est approuvé, à l'unanimité des votants.

La séance est levée à 15 heures.